

# Projet éolien de Villiers-les-Hauts

*Photomontage depuis la périphérie Nord du bourg de Pasilly*

## Réunion publique

Pour une bonne information, ABO Wind organise une réunion publique le 26 mai 2018, de 9h30 à 12h à la salle des fêtes Villiers-les-Hauts.

*Bulletin d'information - Avril 2018*

### Le mot du conseil municipal de Villiers-les-Hauts

Après une longue réflexion initiée en 2015 et une mise en concurrence, la commune de Villiers-les-Hauts a retenu la proposition de projet éolien d'ABO Wind en précisant deux conditions :

- L'implantation prioritaire de 3 à 5 éoliennes en forêt communale ;
- Une distance minimum de 1000 m d'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations les plus proches du bourg.

ABO Wind a développé son projet en étroite collaboration avec les élus, l'ONF et les habitants de Villiers-les-Hauts. Les informations sur le contenu des études ont été communiquées lors des réunions et permanences publiques ainsi que dans deux bulletins publics d'information.

Les engagements ont été tenus et l'avis de la population prise en compte, puisque 5 éoliennes seront installées dans la forêt communale, et l'éolienne la plus proche des premières maisons du village sera non pas à 1000 m mais à 1850 m de distance.

ABO Wind a déposé son dossier de demande d'autorisation le 20 octobre 2017 à la Préfecture d'Auxerre.

Souhaitant se donner toutes les chances de réussir un projet éolien bénéfique pour la commune de Villiers-les-Hauts et le Tonnerrois, le conseil municipal de Villiers-les-Hauts maintient sa confiance à ABO Wind et souhaite confirmer son engagement à ses côtés tout au long du processus d'instruction du dossier de demande d'autorisation à la Préfecture.



*Village de Villiers-les-Hauts dans un creux du relief*

### La concertation menée autour du projet

Le projet éolien de Villiers-les-Hauts a bénéficié d'un contexte favorable en terme de concertation du fait de la réflexion menée par les élus de la commune sur l'opportunité de réaliser un projet éolien à partir et prioritairement sur le parcellaire communal. Cet objectif a progressivement mûri tout au long d'une réflexion collective démarrée en 2008.

Entre 2008 et 2015, les projets de six développeurs ont été reçus et examinés par les élus de la commune. Au terme de ce processus et d'une consultation ayant mis finalement en concurrence quatre porteurs de projets, ABO Wind a été sélectionnée en février 2016 pour déve-

lopper un projet portant sur une partie de la forêt communale (lieudits « La Réserve » et « Les Clairiaux ») et un ensemble adjacent de parcelles agricoles.

ABO Wind a été sélectionnée en raison de son expertise nationale en développement, construction et exploitation de parcs éoliens, et notamment son expérience reconnue en milieu forestier. De plus, notre équipe a une bonne connaissance du territoire Bourguignon en raison de la proximité et de son expérience dans le secteur. Nous avons développé et mis en service à ce jour deux parcs éoliens à proximité de Villiers-les-Hauts (Migé/Escamps -89, Clamecy/Oisy – 58).

## Le dossier de demande d'autorisation environnementale

Depuis le 1er Mars 2017, le dispositif d'autorisation environnementale est entré en vigueur pour les projets éoliens. Auparavant, il fallait constituer une demande de permis de construire, ainsi qu'une demande d'autorisation d'exploiter : la procédure est donc simplifiée.

Une étude d'impact est jointe au dossier de demande et en constitue l'élément le plus important. Elle explique notamment comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

## Les études de faisabilité

### L'étude Faune, Flore et Milieux naturels

Les enjeux concernant la flore et les habitats peuvent être définis comme tels :

- Très faibles au sein des parcelles cultivées ;
- Faibles pour les bords de routes et de chemins ;
- Modérés dans les boisements ;
- Forts pour la Céphalanthère à feuilles étroites en limite Nord de la ZIP.

Les enjeux avifaunistiques sont donc de :

- faibles pour la plaine agricole, fréquentée par principalement par les passereaux ;
- modérés pour les secteurs de boisements et de haies accueillant une plus grande diversité d'espèces ;
- forts sur plusieurs secteurs :
  - au niveau du lieu-dit « Les Tailles » secteur de pompage des rapaces, notamment du Milan royal et de la Bondrée apivore ;
  - Pour le couloir migratoire au niveau du lieu-dit « Les Tailles » ;
  - Pour les secteurs de nidification des pics, principalement pour les Pics cendré et épeichette.

Les enjeux liés aux chiroptères sont faibles pour les parcelles cultivées, modérés pour les secteurs qui concentrent l'activité et la diversité chiroptérologique : les haies, le boisement au lieu-dit « les Tailles » et les zones de transit le long des routes et des chemins. Les enjeux forts concernent la mare du lieu-dit « Le Gros Corbier », la zone de transit entre le village de Villiers-lès-Hauts et le Bois du Rabot ainsi que l'ensemble des grands boisements du site (« Bois de la Réserve » et « Bois des Clairiaux »)

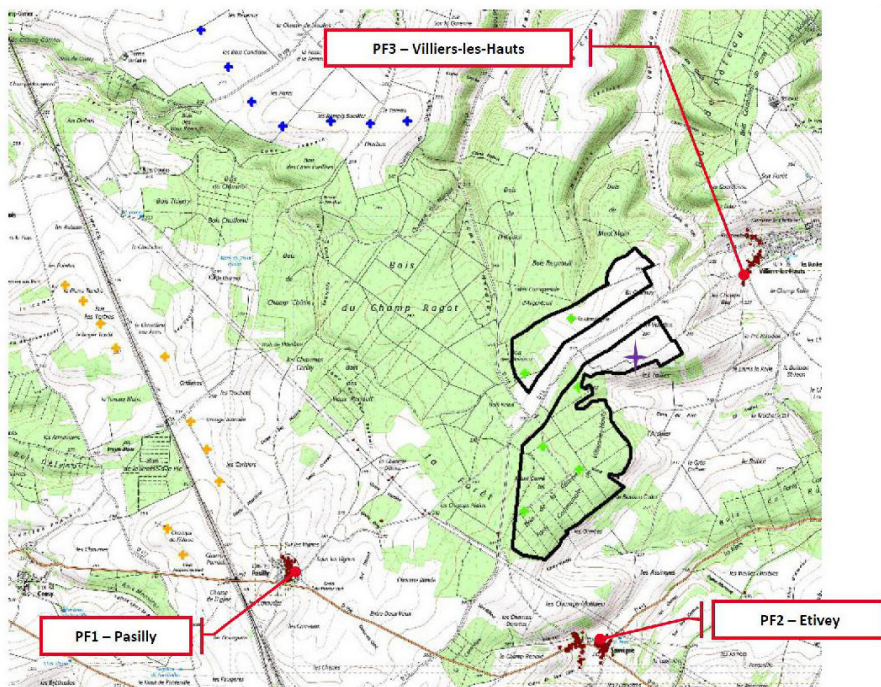
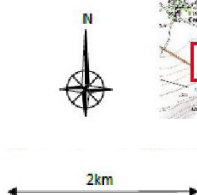


## L'étude acoustique

Sur la base des niveaux résiduels mesurés et analysés selon les dispositions de la norme NF S31-114, de l'implantation de 6 éoliennes NORDEX N131 3,6 MW STE et des données acoustiques retenues : en période diurne comme en période nocturne, l'impact acoustique du projet est faible. Aucun dépassement réglementaire n'est mis en évidence en ZER, quelle que soit la direction de vent.

Les calculs réalisés n'ont pas mis en évidence de risque potentiel de dépassements des critères réglementaires au niveau des habitations proches du projet, quelques soient les conditions de vent étudiées.

Légende :	
	Secteur d'implantation des éoliennes
	Position des points de mesures longue durée (PF)
	Éoliennes du projet de parc de Villiers-les-Hauts, objet de l'étude
	Éoliennes du parc voisin de Pasilly/Moulin-en-Tonnerrois (en service)
	Éoliennes du parc voisin d'Argenteuil-sur-Armançon, en projet
	Mât météo grande hauteur (120 m)



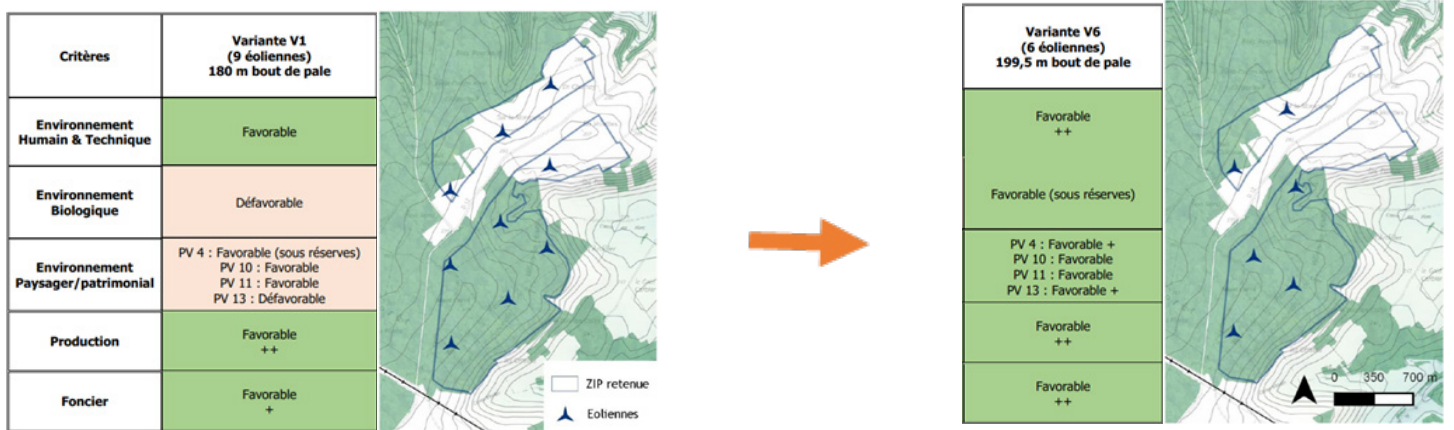
## Impacts visuels

L'état initial du paysage a également mis en évidence la faible sensibilité des éléments de patrimoine protégés au projet éolien notamment en raison de leur éloignement et leur inscription dans des contextes bâtis fermés

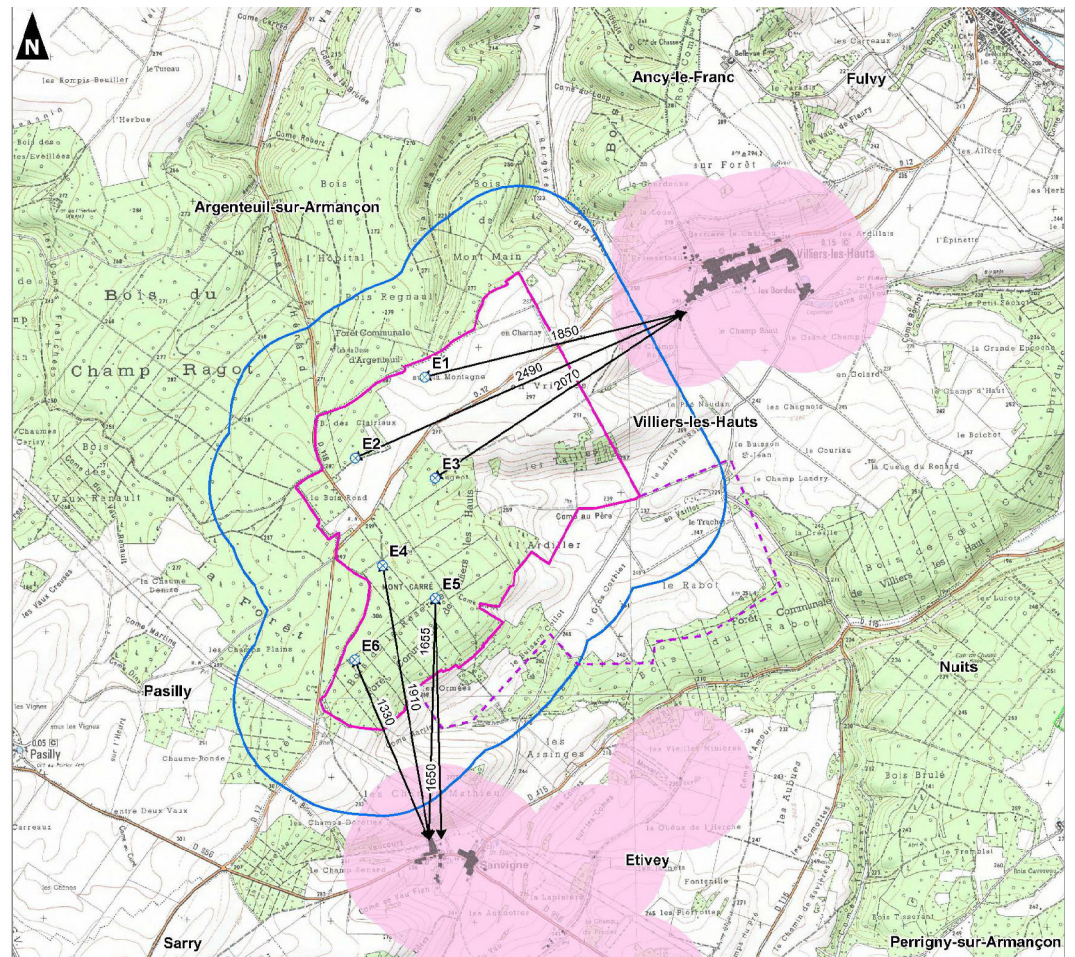
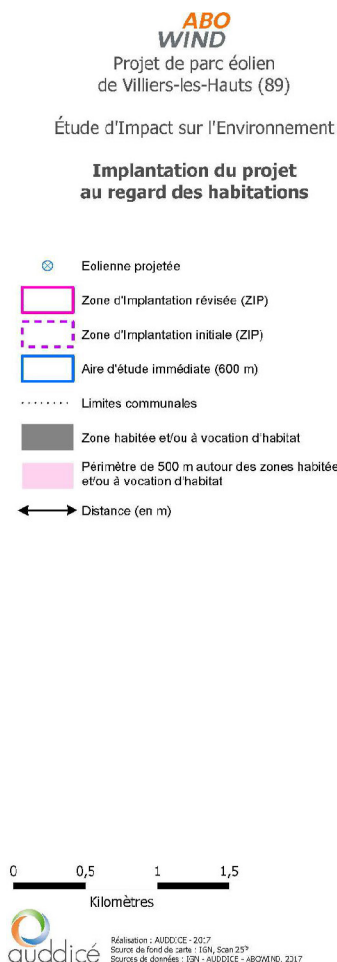


## Du scénario initial au scénario final

La première étape importante a été l'abandon de la partie sud de la ZIP. Cette décision a été prise pour réduire significativement l'exposition visuelle du bourg de Villiers-les-Hauts, et donc les effets du projet, en lien avec les discussions menées avec la commune (Cf. carte ci-contre). En effet, les vues depuis le bourg sont principalement orientées vers la zone agricole située au sud, appelée « la plaine » localement, du fait de la position du site bâti à flanc de coteau suivant une orientation au sud.



Sur la base de la réglementation paysage/patrimoine qui impose une distance minimale de 500 mètres par rapport aux habitations, la commune de Villiers-les-Hauts a souhaité, par sa délibération en conseil municipal, augmenter cette distance à 1 000 mètres. Au terme du processus de concertation, cette distance a été portée à 1 850 mètres pour l'éolienne la plus proche de la première habitation du bourg (voir carte ci-dessous).

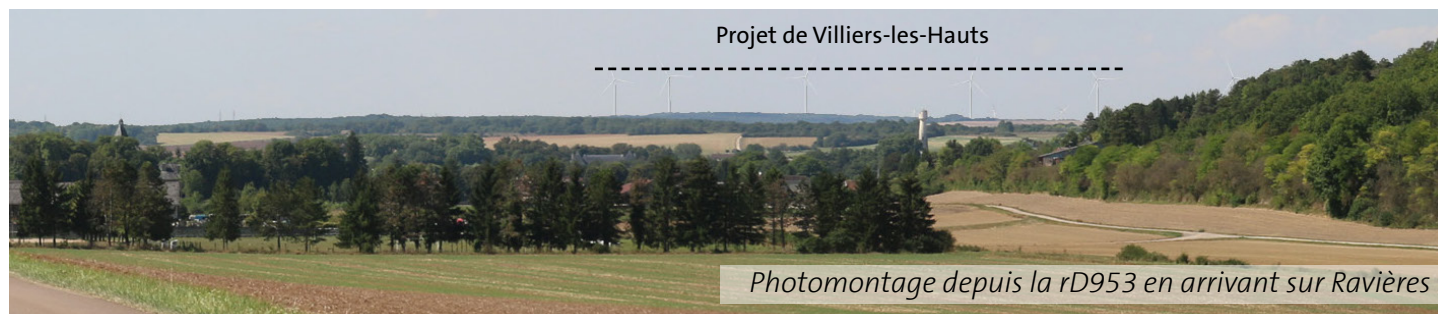


## La prochaine étape du projet : l'enquête publique

L'enquête publique est organisée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'Autorisation Unique.

### Qu'est ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est la procédure au cours de laquelle le public est invité à donner son avis sur le projet. Elle permet à la fois d'informer les personnes concernées, de recueillir leurs appréciations, suggestion et contre-propositions, postérieurement à l'étude d'impact, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information. Elle est ouverte à tous sans aucune restriction.



## Qui est ABO Wind ?



Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 22 parcs éoliens en France soit 278 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local.

[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

**Responsable du projet :**  
Thomas Glutron  
Tél. : +33 (0)2 38 52 21 72  
thomas.glutron@abo-wind.fr

**Responsable de la communication :**  
Cristina Robin  
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

**ABO  
WIND**